

Présents :

Collège 1

Jean-Patrick Masson, conseiller délégué à Dijon métropole et **président d'Alterre BFC**
Cécile Guénon, représentation le Président du Parc naturel régional du Morvan
Dominique Guyon, représentant le Président du CESER
Marie Evrard, représentant le Président du Conseil départemental de l'Yonne
Jean-François Jaunet, représentant le Président de la CUCM
Aurore Lagneau, conseillère régionale
Claire Mallard, conseillère régionale
Nicolas Marin, représentant le Maire de Talant
Stéphanie Modde, Vice-présidente du Conseil régional
Christophe Normier, conseiller régional
Jean-Marc Réty, conseiller régional
Stéphane Woynaroski, conseiller régional

Collège 2

Fabrice Aubert, représentant le Président de la Fédération régionale des chasseurs de BFC
David Beaudoin, président de la Société d'histoire naturelle d'Autun
Julien Bouzenot, représentant le président de Rudologia
Gérard Clémencin, président d'UFC Que choisir BFC
Alain Cordier, président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne
Gérard Falconnet, représentant la Présidente de l'Association des truffes en Bourgogne-Franche-Comté
Vincent Gaillard, représentant la présidente de l'Ascomade
Catherine Hervieu, présidente d'ATMO BFC et **trésorière d'Alterre BFC**
François Mathey, représentant le Président de Bourgogne Energies Renouvelables
Martine Petit, Présidente de FNE21
Aurélien Trioux, président de Plantons le décor

Collège 3

Jean-François Boquet, représentant le Directeur d'ONF
Amandine Borneck, représentant le Président de l'Université de Bourgogne
Etienne Henriot, représentant le Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Collège 4

Yves Chevillon, Directeur EDF

Pouvoirs

Collège 1

Conseil départemental de la Nièvre, au Conseil départemental de l'Yonne
SIDEK du Jura, à Stéphanie Modde
Ville de Montbard, à la Ville de Talant

Collège 2

ADENY, à FNE 21

Collège 3

BRGM, à l'ONF

Participaient également à la réunion :

Jean-Philippe Harand, Antoine Lagneau, Marie-Lise Lagnier, Perrine Lair, Fabienne Lapiche-Jaouen, Elisabeth Louis, Pascale Repellin, Alterre BFC
Maurine Perriot, Ademe BFC et membre d'honneur

Excusés :

Collège 1

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre
Madame le Maire de Montbard
Madame la Présidente du SIDEC

Collège 2

Monsieur le Président de l'ADENY

Collège 3

Monsieur le Directeur du BRGM

Membre d'honneur

Monsieur Thomas Petitguyot de la DREAL BFC

Le Président procède à la distribution des pouvoirs et à la vérification du quorum.
Avec 27 participants et 5 pouvoirs, le quorum est atteint et le Président ouvre l'Assemblée générale.

1. Renouvellement des membres du Conseil d'administration

J.P. Masson annonce que comme tous les trois ans, le Conseil d'administration d'Alterre est appelé à être renouvelé.
Collège par collège, J.P. Masson fait l'inventaire des intentions de candidatures reçues par Alterre.

Collège 1 : Collectivités territoriales (14 sièges) :

- Communauté urbaine Creusot Montceau
- Dijon métropole
- Parc naturel régional du Morvan
- SIDEC
- Le Conseil régional (membre de droit) a désigné 7 conseillers régionaux pour siéger au conseil d'administration : Aurore Lagneau, Claire Mallard, Christophe Normier, Jean-Marc Réty, Stéphanie Modde, Stéphane Woynaroski. Il reste 1 conseiller régional à nommer par la Région. Le Conseil Economique, Social et Environnemental régional (membre de droit) a désigné un conseiller économique pour siéger au conseil d'administration : Dominique Guyon.

Collège 2 : Associations loi 1901 (7 sièges)

- ATMO Bourgogne-Franche-Comté
- Bourgogne Energies Renouvelables
- FNE 21
- Rudologia
- UFC Que Choisir Bourgogne-Franche-Comté

Collège 3 : Etablissements publics (4 sièges)

- Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté
- ONF
- Université de Bourgogne

Collège 4 : Entreprises (3 sièges)

- EDF

J.P. Masson demande si d'autres membres souhaitent siéger au Conseil d'administration. Les personnes suivantes se proposent :

- Conseil départemental de l'Yonne (Collège 1)
- Association régionale des Truffes en Bourgogne-Franche-Comté (Collège 2)

Pour chaque collège, J.P. Masson demande aux membres d'Alterre de voter pour approuver ou non les candidats au conseil d'administration.

➤ **Les candidats sont élus à l'unanimité.**

2. Points divers

1- Recrutement du nouveau Directeur

Axel OTHELET a été recruté au poste de Directeur d'Alterre, en remplacement d'Aurélien LOOS. La prise de poste aura lieu le 15 novembre.

Afin de permettre au nouveau Directeur d'assurer l'ensemble de ses fonctions, il est proposé au CA de prendre acte de son recrutement et des délégations y afférant.

Le président, de par les statuts de l'association, représente seul l'association à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile et en justice et reçoit à cet effet, tous les pouvoirs.

Pour des facilités de gestion, le président délègue certaines de ses responsabilités à la direction ou aux salariés. Les actes délégués sont présentés ci-après :

- **Délégation de signature pour la gestion du personnel**

La direction signe les demandes de congés et de récupérations, les demandes pour partir en mission, les frais de déplacement, les demandes d'heures supplémentaires.

- **Délégation de signature des charges sociales**

La direction signe les déclarations de charges sociales.

- **Délégation de signature des conventions non financières**

D'une manière générale, le président signe toutes les conventions, y compris celles qui n'ont pas de dimension financière. En cas d'impossibilité, la direction peut être amenée à les signer après avis du Président.

- **Délégation de signature des conventions de stage**

La direction signe les conventions de stage.

- **Délégation de signature des marchés et des dépenses en général, et règlement des dépenses**

La direction approuve et vise toutes les dépenses liées au fonctionnement de la structure, dont les contrats, les bons de commande ou les devis, après s'être assurée de l'opportunité de la dépense et de la disponibilité budgétaire.

En cas d'absence de la direction uniquement et en lien avec les responsabilités dévolues à chaque salarié dans le cadre du programme de travail validé annuellement, le salarié peut engager des dépenses liées à ses dossiers dans la limite de mille euros TTC.

- **Délégation de signature pour les courriers**

La direction signe les courriers liés à la gestion quotidienne de la structure, à l'exception des courriers destinés aux élus, qui sont signés par le président.

D'une manière générale, le président signe les courriers d'invitation aux événements organisés par Alterre. En cas d'impossibilité, la direction peut être amenée à les signer.

La secrétaire de mission, dans le cadre exclusif de l'établissement des attestations de présence aux événements et formations organisés par Alterre, est autorisée à utiliser la signature scannée de la direction.

- **Délégation de signature pour les services bancaires**

	Signature du Président	Délégation à la direction	Délégation à la responsable administrative
Opérations financières : ouverture de comptes, obtention d'un prêt, ...	X		
Chèques		X	La responsable administrative contrôle la facture et la conformité de la dépense avec le responsable du dossier. Puis elle établit le règlement, le fait valider et signer par la direction.
Virements de salaires, de charges administratives obligatoires, de factures, ainsi que les virements entre comptes bancaires au nom du président			X par décision du bureau le 17/01/2013, après validation et signature par la direction

➤ ***L'Assemblée générale prend acte du recrutement d'Axel Othelet au poste de directeur d'Alterre et des délégations qui lui sont attribuées.***

2- Orientations triennales

Tous les 3 ans, Alterre travaille sur les orientations des 3 ans à venir. Compte-tenu des échéances régionales, les orientations d'Alterre ont été repoussées à la fin de l'année 2021.

JP. Masson rappelle le calendrier des réunions :

- 22 novembre matin : restitution aux membres du Bureau et à l'équipe des premiers résultats qui auront émergé des enquêtes réalisées par le prestataire qui accompagne Alterre. Réunion en visioconférence ou en présentiel.
- 13 décembre toute la journée : séminaire d'orientations avec tous les membres et les partenaires d'Alterre. Réunion en présentiel.

A l'issue du séminaire, le Conseil d'administration sera consulté pour flécher les orientations pour les 3 prochaines années.

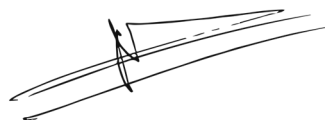
3- Chambre régionale des comptes

JP. Masson informe les membres qu'Alterre fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes. Un compte rendu du contrôle sera fait au Président d'Alterre début décembre avant d'être rendu public au mois de janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale et invite les membres du Conseil d'administration à se réunir pour élire les membres du Bureau et les postes fonctionnels.

Fait à Dijon, le 18 novembre 2021

Jean-Patrick MASSON, président



PJ: Liste des membres d'Alterre BFC